

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2018 À 18 HEURES 30

N° DEL2018_169 : MARCHÉ AUX BESTIAUX DE JARLARD
FIXATION DU MONTANT DE LA REDEVANCE POUR L'ANNÉE 2019

L'an deux mille dix huit, le neuf octobre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 9 octobre 2018 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Madame Sarah LAURENS

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fabien LACOSTE, Dominique SANCHEZ, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Gisèle DEDIEU, Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Steve JACKSON, Michèle BARRAU-SARTRES, Enrico SPATARO, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Najat DELPEYRAT, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Blandine THUEL, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Jean-François ROCHEDREUX, Pascal PRAGNERE, Laurence PUJOL, Joëlle VILLENEUVE, Philippe GRANIER, Yves CHAPRON, Agnès BRU, Jacques ROUSSEL, Philippe MARAVAL, Louis BARRET

Membres présents non votants :
Madame Agnès BRU, messieurs Philippe GRANIER, Jacques ROUSSEL, Philippe MARAVAL

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Philippe BONNECARRERE (pouvoir à Muriel ROQUES-ETIENNE), Dominique MAS (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Laurence PUJOL), Geneviève PEREZ (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Patrick BETEILLE (pouvoir à Louis BARRET), Bruno CRUSEL (pouvoir à Eric GUILLAUMIN), Marie-Louise AT (pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 9 OCTOBRE 2018

N° DEL2018_169 : MARCHÉ AUX BESTIAUX DE JARLARD **FIXATION DU MONTANT DE LA REDEVANCE POUR L'ANNÉE 2019**

Pilote : Développement économique, enseignement supérieur, recherche

Monsieur Robert GAUTHIER, rapporteur,

La délégation de service public (DSP) pour la gestion du foirail de Jarlard a été attribuée par délibération du conseil communautaire du 7 avril 2016 à l'association « Marché du Jarlard » pour une durée de 3 ans.

La convention prévoit dans son article 1-3 « Tarifs appliqués aux usagers » que : « Les tarifs du service seront approuvés par le Conseil communautaire au plus tard en décembre, pour l'année suivante. »

A cet effet, le fermier doit transmettre ses propositions (même en l'absence de variation) de tarifs, au plus tard au 31 octobre de chaque année. »

Le président de l'association a proposé le 13 septembre 2018 que le tarif pratiqué lors de la tenue des marchés demeure à 6,50 € par animal (veaux lourds).

Prenant en compte la difficulté d'un secteur qui ne tire toujours qu'insuffisamment partie de l'accroissement des prix à l'étal et a vu la part des intrants dépasser 40 % des coûts de production sur 2017, considérant également la volonté de l'agglomération de maintenir une activité d'élevage sur le territoire, il est proposé de fixer le montant de la redevance par animal accueilli à 6,50 €, conformément à la demande de l'association « Marché de Jarlard », comme tarif de référence de la délégation de service public de gestion du marché aux bestiaux de Jarlard.

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la proposition adressée par l'association marché de Jarlard, titulaire du contrat de délégation de service public pour l'exploitation du foirail de Jarlard,

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 25 septembre 2018,

CONSIDERANT l'intérêt pour le territoire de pérenniser une activité d'élevage dans une double logique de développement économique et d'aménagement équilibré de l'espace,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

FIXE le montant de la redevance par animal accueilli au foirail de Jarlard à 6,50 euros.

AUTORISE madame la présidente ou monsieur le vice-président délégué à l'économie à signer tout acte afférent à cette opération.

Pour extrait conforme,
Fait le 9 octobre 2018,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL